

NUMÉRO 122

interaction

MAGAZINE D'INFORMATION
PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

ÉDITÉ PAR UATS UNSA

2022

PREFECTURES

POLICE

GENDARMERIE

ADMINISTRATION

CENTRALE

JURIDICTIONS

ADMINISTRATIVES

**L'ÂGE DE DÉPART
À LA RETRAITE IDÉAL**

**LES PROCHAINES ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DE LA FONCTION PUBLIQUE SE TIENDRONT
LE 8 DÉCEMBRE 2022**

**LE RECLASSEMENT DES FONCTIONNAIRES
DÉCLARÉS INAPTES**

**AU REVOIR
JEAN-MARIE**



**10€
pour
4 numéros**

SOMMAIRE

4



• Hommage à Jean-Marie NOYER

6



• L'âge de départ à la retraite idéal

8



• Les prochaines élections professionnelles de la fonction publique se tiendront le 8 décembre 2022

10



• Conducteurs attention : le malus auto voit son barème durcir

12



• Le reclassement des fonctionnaires déclarés inaptes

15



• Nouveau bulletin d'adhésion

Abonnement INTERACTIONS *(gratuit pour nos adhérents) 10 euros pour 4 numéros à retourner à UATS Unsa (1 Place Saint Etienne- 31038 Toulouse Cedex 9)*

Nom :

Adresse :

Code Postal // Ville :

éDITO



Chères et chers collègues,

Les collègues du bureau national de l'UATS Unsa, des sections départementales, ses collègues et tous ceux qui l'ont connu se sont rassemblés dans une seule et même douleur Jean-Marie Noyer, pilier de l'action syndicale de l'UATS Unsa des Bouches-du-Rhône et plus récemment du niveau régional PACA, nous a quittés.

Sa famille, ses amis, diront ce qu'il y avait de charmant et de joyeux dans cet homme toujours positif, dans son indéfectible bonne humeur, dans sa sensibilité, dans son immense gentillesse.

Je veux dire, pour ma part, que, j'ai toujours été frappé par son engagement sans faille dans la cause syndicale, par sa disponibilité, par son honnêteté foncière et par sa loyauté de tous les instants. L'action syndicale est faite de moments forts qu'ils soient positifs ou non, mais Jean-Marie menait le combat avec sérénité, avec courage, et surtout, avec joie.

Le chagrin que nous ressentons tous est particulièrement vif au sein de ses amis de la section des Bouches-du-Rhône. Cette émotion est celle de tous ceux, membres ou non de notre syndicat, qui ont eu à connaître Jean-Marie et travailler avec lui, à partager quelques moments de sa vie, à un titre ou à un autre.

Elle s'exprime par les nombreux messages de sympathie et de soutien que nous avons reçus à l'occasion de ce triste événement. Ils ne diront jamais cependant à quel point la mort d'un pareil être est scandaleuse, à quel point est injuste le décès de Jean-Marie NOYER.

Au revoir, Jean-Marie, tu vas nous manquer.



Paul AFONSO

Secrétaire Général UATS Unsa





Jean-Marie Noyer



D'une intelligence rare, il avait l'esprit vif et savait toujours trouver le trait d'humour qui aidait à gérer les difficultés. Un pilier pour sa famille, et certainement pour beaucoup d'entre nous.

A ses parents, sur lesquels il veillait, et à ses enfants auxquels il était toujours attentif et dévoué, nous présentons toutes nos sincères condoléances.

Pour avoir eu la chance de côtoyer cet être de lumière, et pour ceux qui ne le connaissaient pas, Jean-Marie, ou JM pour les intimes, était avant tout un père attentionné et profondément fier de ses enfants. Il ne ratait jamais une occasion pour nous parler de ses "deux cadeaux de la vie", et soudain, ses yeux s'illuminaient et rien n'avait plus d'importance que l'amour qu'il leur portait.

Eminemment drôle, Jean-Marie utilisait l'humour sans modération et sous toutes ses formes, bousculant parfois certains codes avec espièglerie. Sa force résidait en sa capacité à faire rire même les plus hermétiques, mais tous ses traits d'humour



A l'approche des fêtes de fin d'année, ce jeudi 9 décembre 2021... le choc... le décès de notre ami, Jean-Marie NOYER. Jean-Marie avait été parmi les premiers à fonder la section UATS Unsa des Bouches-du-Rhône en 2014, et était élu représentant du personnel, puis en 2017 secrétaire départemental, et depuis 2019 secrétaire régional adjoint. Intelligent, drôle, hyper compétent, loyal et toujours plein d'empathie, il se donnait sans compter pour les autres et n'écoutait que son bon cœur. Il incarnait chaque jour la solidarité et l'altruisme.

voilaient à peine son sérieux, sa rigueur et sa profondeur d'âme.

Jean-Marie, c'était aussi un agent de l'état hors pair, travailleur acharné, ne comptant jamais ses heures. Son épanouissement au travail ne tenait pas à un grade ou à un statut, mais bien à la dose d'humanité qu'il y injectait tous les jours et aux liens humains qu'il tissait.

Doué d'une intelligence vive, ses compétences et son expertise professionnelles étaient unanimement reconnues dans la zone Sud ; ses connaissances budgétaires, particulièrement pointues, étaient régulièrement saluées par les



plus hautes autorités et auraient dû lui permettre d'accéder, cette année, au grade de Secrétaire Administratif.

Malgré sa grande expérience, Jean-Marie était d'une modestie rare, pétri d'humilité.

Son altruisme et son élan naturel vers autrui, sa capacité innée à se rendre toujours disponible pour l'autre, sans compter, sans jamais se plaindre, faisaient de lui un être exceptionnel.

Il posait un regard bienveillant sur tous ceux qui l'entouraient. Ce sont toutes ces qualités qu'il a mises, à la fois au service de sa famille, de ses amis, de son administration, mais aussi de l'action syndicale, qu'il considérait avant tout comme une action de cœur.

C'est en effet avec beaucoup de cœur qu'il s'est impliqué dès 2014 en tant que représentant des personnels en CAPR, négociant des solutions,

bataillant pendant des jours pour obtenir certains avancements ou certaines mobilités, s'impliquant dans l'action sociale. Il voulait être utile, apaiser les souffrances, combattre l'injustice, apporter des solutions et de la positivité.

JM aimait la vie et les défis, détestait les conflits et la résignation. Avec sa philosophie, il aidait chacun à relativiser ou gérer les problèmes ; ce faisant il s'enrichissait des autres et de leurs différences, et nous enrichissait, tous, de son amitié.

Nous garderons le souvenir d'un homme profondément bon qui a œuvré à rendre le monde meilleur, à réchauffer les cœurs avec son sourire et ses blagues.

Alors à notre tour de te sourire.

Repose en paix JM.

Béchira Ben Mabrouk

Coucou mon Ami,

Ne regarde pas mes larmes,
j'ai des poussières dans l'œil,
Ne vois que mon sourire pour cet Au revoir.
Tu disais que sourire, quand frappe le deuil, Etais
notre devoir envers celui qui part.

Ah ça, c'était bien toi ! Aux autres tu pensais,
D'abord et avant tout, toujours et tout le temps !

Tu nous portais, nous tous, et tu nous grandissais,
Avec humilité, droiture et dévouement.

Ton départ si soudain fait saigner bien des cœurs ;
Remplis par la lumière dont tu les as baignés,
Riches de ton amitié, de ta bonne humeur, Ils garderont
ce que tu leur as enseigné.

Merci pour ce bout de chemin à tes côtés...

Non je ne pleure pas, c'est la pluie sur mes joues.
Merci pour tes paroles, ta générosité,

Non je ne pleure pas, mes yeux piquent, c'est tout.
Présent au quotidien et toujours à l'écoute, tu as
été un frère, un guide et un complice, dont je suis
honorée d'avoir croisé la route, dont j'espère être
digne quoi que j'accomplisse.

Non je ne pleure pas, c'est de froid que je tremble.
Tu me manques déjà... mais je sais qu'où tu es tu
as déjà des potes et vous riez ensemble !

Tu vois je te souris mon Ami, sois en paix.

Isabelle GAZET-DUCHATELLIER-BASILE



+ L'âge de départ à la retraite idéal +

de Magali SOUVERAIN

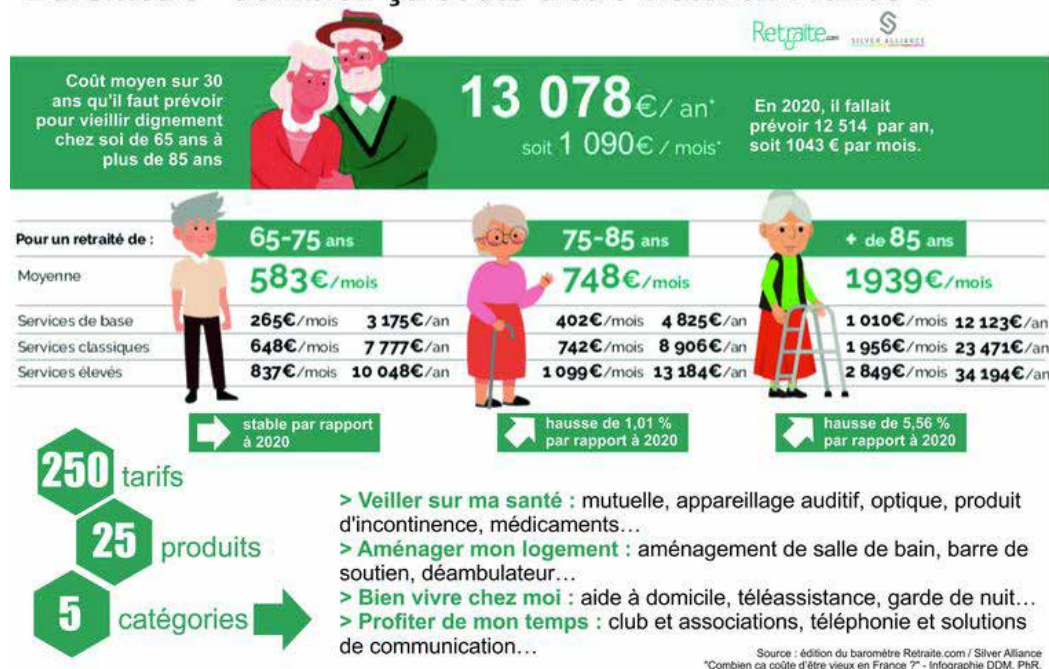
Les futurs retraités, animés par le désir d'en profiter le plus longtemps possible établiraient l'âge idéal de départ à la retraite à 61 ans (étude Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques des ministères sociaux*). Sans changement donc, avec les deux précédentes études, réalisées en 2014 et 2017.

Pourtant, toujours selon l'étude de la Drees publiée en mai 2021, l'âge moyen de départ à la retraite était de 62 ans et 2 mois en 2019. Les motifs restent inchangés au fil des ans : profiter de la retraite le plus longtemps possible (pour 81% des personnes), avoir atteint l'âge légal minimal de départ (78%) et bénéficier du taux plein (68%). Les nouveaux retraités sont 65% à déclarer être partis à l'âge

qu'ils souhaitent et pour près de trois personnes sur quatre, "dès que cela a été possible". "La moitié des personnes citent également le fait de ne plus vouloir travailler".

L'aspect financier est la raison principale mise en avant lors de la prolongation de leur activité au-delà de l'âge minimum possible. Pour augmenter leur retraite future (69%), conserver encore quelques années leur rémunération (67%) ou éviter une minoration de leur pension via une décote (56%). 67% des personnes ont mis en avant l'intérêt porté à leur emploi ou des conditions de travail satisfaisantes", note la Drees. Prendre sa retraite, en profiter le plus longtemps possible certes, mais en bonne santé. Bien vieillir et surtout, bien vieillir.

Baromètre "Combien ça coûte d'être vieux en France ?"



lir chez soi est le souhait de quelque 15 millions de Français âgés de plus de 65 ans (étude Silver Alliance pour retraites.com). En effet, les 2 ans de crise sanitaire et économique inédite que nous venons de passer, notre regard sur les EHPAD s'est profondément assombri. L'importance de s'équiper pour bien vivre dans son logement s'est alors imposée à nous, plus que jamais. Mais vieillir chez soi revient de plus en plus cher : dorénavant, rester chez soi pour ses vieux jours coûte en moyenne 3,49 % plus cher qu'en 2020.

D'après l'étude, le coût moyen sur 30 ans qu'il faut prévoir pour vieillir dignement chez soi de 65 ans à plus de 85 ans s'élève à 13 078 € par an, soit 1 090 € par mois, ce qui représente une hausse de +3,49 % par rapport à 2020.

La hausse du tarif des mutuelles a également impacté fortement le pouvoir d'achat des seniors, de même que l'inflation des prix des matières premières nécessaires à la production de certains produits. Jusqu'à l'âge de 75ans, les seniors ne sont que faiblement impactés par ces hausses, qui augmentent au fur et à mesure avec l'âge pour atteindre 5,56 % pour les plus de 85 ans ».

Premier poste de dépenses pour les 65-85 ans, les frais de santé (mutuelle, optique, dentaire) connaissent la plus forte augmentation avec une hausse de plus de 10%. A partir de 85 ans, la dépendance et l'accès à des soins d'accompagnement deviennent le premier poste de dépenses (services à domicile, garde de nuit). Leur hausse de plus de 5 % par rapport à 2020 s'explique par l'augmentation des salaires et des équipements liés à la Covid (masques, gels...) », indique le baromètre. De plus, certaines aides, telles que l'aide à la rénovation de la salle de bains pèse dorénavant de tout son poids dans le coût de l'adaptation du logement.

Sources :

*L'étude a été réalisée au premier semestre 2021 en interrogeant 5.500 personnes parmi les nouveaux retraités résidant en France et relevant du régime général, des régimes de la fonction publique et du régime spécial de retraite de la SNCF.

**Le baromètre Retraite.com et Silver Alliance 2021



+ Les prochaines élections professionnelles de la fonction publique se tiendront le 8 décembre 2022 +

de Magali SOUVERAIN

C'est décidé : les prochaines élections professionnelles de la fonction publique se tiendront **le 8 décembre 2022**. Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, l'a annoncé le 21 septembre 2021, à l'occasion du lancement des travaux de la "Conférence sur les perspectives salariales" de la fonction publique.





Le vote électronique, généralisé dans le versant Etat et la mise en place de nouvelles instances du dialogue social, sera **ouvert durant la semaine qui précède, soit du 1er au 8 décembre 2022.**

Ce nouveau scrutin sera l'occasion de mettre en place la généralisation du vote électronique qui deviendra la règle dans la fonction publique d'État. **Ce mode de scrutin avait déjà été testé lors des deux précédentes élections, en 2014 et 2018.**

Ainsi, vous serez amenés à élire vos représentants UATS Unsa. Les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) vont disparaître et seront remplacés par des comités sociaux de l'administration

(CSA), de formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ces formations seront obligatoires à partir d'un seuil d'effectifs fixé à 200 agents ou facultatives en cas de risques professionnels particuliers. Un défi de plus pour le scrutin de 2022.

Avec **15171 voix en 2014** et **22 232 voix en 2018**, l'Unsa ne cesse de progresser.

**Continuez à nous soutenir,
le 8 décembre 2022, votez UATS Unsa !**



Conducteurs attention : le malus auto voit son barème durcir +

de Magali SOUVERAIN

À compter du 1er janvier 2022, un nouveau barème du malus automobile s'appliquera aux véhicules neufs immatriculés à partir de cette date. Cette évolution, déjà prévue à l'article 55 de la loi de finances pour 2021 est en fait un malus écologique, soit une taxe à payer lors de l'immatriculation de certains véhicules polluants.

Par ailleurs, un nouveau « malus au poids » sera mis en place pour les véhicules neufs pesant plus de 1,8 tonnes.

Ainsi donc, dès le 1er janvier 2022 :

- Le malus s'applique à partir de 128 grammes de CO₂/km (au lieu de 133 grammes de CO₂/km en 2021) avec pour ce niveau de pollution une taxation de 50 €.
- Le seuil de 1000 € sera atteint dès 151 grammes de CO₂/km (1074 €), au lieu de 156 grammes de CO₂/km en 2021.
- La dernière tranche du barème s'élèvera à 40 000 € pour les véhicules ayant un taux de CO₂ supérieur à 223 grammes de CO₂/km (au lieu de 30 000 € en 2021 pour les plus de 218 grammes de CO₂/km).



Il est à noter que le montant du malus ne pourra pas dépasser 50 % du prix TTC du véhicule mais devrait évoluer l'an prochain, en 2023.

Ainsi, il s'appliquera à partir de 123 grammes de CO₂/km et s'élèvera à 50 000 € en 2023 pour les plus de 225 grammes de CO₂/km



↳ LE NOUVEAU MALUS AU POIDS

Par ailleurs, à partir du 1er janvier 2022, un nouveau « malus au poids » est mis en place. Il concerne les véhicules neufs pesant plus de 1,8 tonnes (1 800 kg) avec un tarif unitaire sera de 10 € par kilogramme. Une famille nombreuse (au moins 3 enfants à charge), y compris une famille d'accueil, peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une minoration de ce malus. Les véhicules électriques et hybrides rechargeables seront exonérés de cette taxe.

↳ TEXTES DE LOI ET RÉFÉRENCES

■ Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021



Il est à noter que le montant du malus ne pourra pas dépasser 50 % du prix TTC du véhicule mais devrait évoluer l'an prochain, en 2023.

NOUVEAU BUREAU DE L'OISE :

Secrétaire départemental :
Bernard MIRAMENDE

Secrétaire départemental adjoint :
Fanny THIERIOT

Trésorier :
Christophe CABANNE



Le reclassement des fonctionnaires déclarés inaptes +

de Magali SOUVERAIN

d'après acteurs publics et Unsa fonction publique

Un projet de décret du gouvernement vient préciser les modalités d'application de l'article 10 de l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique, et complète l'article 63 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 pour étendre les possibilités de reclassement des fonctionnaires de l'État reconnus inaptes et favoriser leur maintien dans l'emploi. Il prévoit ainsi l'ouverture du reclassement entre les 3 versants de la fonction publique et la possibilité pour l'administration d'engager une procédure de reclassement sans demande expresse de l'agent.

Des nouveautés dont les modalités sont précisées, pour les fonctionnaires de l'État, dans un projet de décret que le gouvernement a présenté en Conseil supérieur de la fonction publique d'État mardi 11 janvier.

À noter que ce projet de décret vise également à "renforcer" le dispositif de période de préparation au reclassement (PPR) et à le rendre plus "incitatif". Et ce par sa mise en place avant l'avis du comité médical, par l'aménagement des délais de cette PPR et par le "maintien des primes et indemnités pendant cette période".

UNE OUVERTURE AUX AUTRES VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'ordonnance de novembre 2020, pour rappel, avait maintenu la priorité au reclassement dans l'administration de rattachement, tout en ouvrant la possibilité de reclassement entre versants pour les fonctionnaires déclarés inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

POSSIBILITÉ DE CONTESTER LA DÉCISION

Le projet de décret détaille les modalités d'application du nouveau dispositif dérogatoire permettant à l'administration d'engager une procédure de reclassement sans demande de l'agent concerné. Et "sans mettre en cause le caractère volontaire de la démarche", précise le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques dans son rapport de présentation.

L'administration pourra ainsi proposer des postes de reclassement au fonctionnaire "qui n'a pas présenté de demande de reclassement, dès lors qu'il



a été reconnu définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions et qu'il n'est ni en congés pour raison de santé, ni en congé pour invalidité temporaire imputable au service". Le fonctionnaire concerné pourra toutefois contester devant la commission administrative paritaire (CAP) la décision éventuellement prise par son administration.

En bref, le nouveau décret :

■ instaure la possibilité, sur demande du fonctionnaire, de faire commencer la PPR avant que le conseil médical ait donné son avis et aménage le point de départ de la PPR (possibilité de report de deux mois par accord et un report du début en cas de congé pour raison de santé, de congé pour invalidité temporaire imputable au service ou l'un des congés liés aux charges parentales).

■ Introduit la possibilité de suspension de la PPR dans le mêmes cas de congés.

■ Améliore les conditions de reclassement : pendant la PPR le fonctionnaire perçoit non seulement son traitement mais aussi l'indemnité de résidence,

le supplément familial de traitement, son éventuel complément de traitement indiciaire ainsi que les primes et indemnités versées dans le cadre de ses précédentes fonctions.

■ Met en œuvre la possibilité de bénéficier d'un reclassement entre versants de la fonction publique.

■ Met en œuvre le dispositif dérogatoire d'engagement de la procédure de reclassement sans demande préalable de l'agent. Il prévoit que l'administration peut proposer des postes mais en aucun cas ne peut procéder à son reclassement sans son accord.

L'UNSA a demandé et obtenu un entretien systématique préalable à cette proposition et la possibilité d'un recours devant la CAP dont relève le fonctionnaire.

Calendriers de Paye et scolaire

	zone A Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	zone B Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	zone C Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
RENTRÉE SCOLAIRE 2021	Jour de reprise : jeudi 2 septembre 2021		
VACANCES TOUSSAINT	Fin des cours : Samedi 23 octobre 2021 dans toutes les zones Jour de reprise : Lundi 8 novembre 2021 dans toutes les zones		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : Samedi 18 décembre 2021 dans toutes les zones Jour de reprise : Lundi 3 janvier 2022 dans toutes les zones		
VACANCES D'HIVER 2021	Fin des cours : Samedi 12 février 2022 Reprise des cours Lundi 28 février 2022	Fin des cours : Samedi 5 février 2022 Reprise des cours Lundi 21 février 2022	Fin des cours : Samedi 19 février 2022 Reprise des cours Lundi 7 mars 2022
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : Samedi 16 avril 2022 Reprise des cours Lundi 2 mai 2022	Fin des cours : Samedi 9 avril 2022 Reprise des cours Lundi 25 avril 2022	Fin des cours : Samedi 23 avril 2022 Reprise des cours Lundi 9 mai 2022
PONT DE L'ASCENSION 2022	Fin des cours : mercredi 25 mai 2022 Jour de reprise : lundi 30 mai 2022		
VACANCES D'ÉTÉ	Fin des cours : Jeudi 7 juillet 2022 dans toutes les zones		

CALENDRIER DE LA PAYE DÉCEMBRE 2021 À JANVIER 2022	
Décembre 2021	22
Janvier 2022	27
Février 2022	24
Mars 2022	29
Avril 2022	27
Mai 2022	27
Juin 2022	28
Juillet 2022	27
Août 2022	29
Septembre 2022	28
Octobre 2022	27
Novembre 2022	28
Décembre 2022	21
Janvier 2023	27



Tarifs 2022

2022

AVEC NOUS, TOUT CE QUE VOUS
POUVEZ IMAGINER EST RÉEL !

PLAQUETTE

CARTE de VISITE

CRÉATION

FLYER

Editeur spécialisé dans l'impression DES AGENDAS, ET CALENDRIERS

1. IMPRIMERIE OFFSET

Nous vous proposons l'impression offset de tous vos supports, de la carte de visite au grand format, ainsi que les finitions (pelliculage, vernis sélectif, dorure, etc.) et façonnages (pliage, dos carré collé, etc.).

2. IMPRIMERIE NUMÉRIQUE

Notre parc machine est à votre disposition pour répondre à la quasi totalité de vos projets d'impression numérique, sur tous types de supports (pvc, bâche, forex, akylux, bois, carton, plexy, aluminium, etc.).

3. ATELIER GRAPHIQUE

Afin de vous proposer un service de qualité, nous mettons à votre disposition notre atelier graphique, pour la création complète de votre support de communication, ou pour que nos graphistes vérifient l'intégralité vos fichiers.